



Conseil de sécurité

SC/10335

AFR/2215

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION À LA PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR

On trouvera ci-après le texte de la déclaration à la presse faite aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, M. Peter Wittig (Allemagne):

Les membres du Conseil de sécurité ont vigoureusement condamné les attaques qui sont menées par l'Armée de résistance du Seigneur en Afrique centrale et menacent en permanence la sécurité dans la région. Ils ont vivement déploré les atrocités commises par l'Armée de résistance et leurs graves répercussions sur la situation humanitaire, dont le déplacement de plus de 380 000 personnes dans la région. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'absence de réponse aux demandes que le Conseil de sécurité a adressées à l'Armée de résistance du Seigneur en vue qu'elle cesse ses attaques, mette un terme au recrutement, à l'enlèvement et à l'utilisation d'enfants et libère les femmes, les enfants et autres non-combattants qu'elle détenait. Les membres du Conseil ont exigé de l'Armée de résistance qu'elle mette fin à toutes ses attaques contre des civils, et engagé tous ses éléments à se rendre et à déposer leurs armes.

Les membres du Conseil ont salué les importants efforts engagés par les Forces militaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Soudan du Sud et de l'Ouganda pour faire front à la menace de l'Armée de résistance du Seigneur, et souligné l'importance que les Gouvernements de ces pays mènent une action coordonnée et soutenue pour mettre un terme au problème de l'Armée de résistance du Seigneur. Ils ont félicité l'Union africaine du dynamisme dont elle a fait montre récemment en proposant une série d'activités visant l'application d'une stratégie globale pour s'attaquer à la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur, qui outre les opérations militaires donne aussi la priorité à la protection des civils et aux activités de démobilisation, désarmement, rapatriement, réinstallation et réintégration.

Les membres du Conseil se sont félicités des éléments d'information communiqués par l'Ambassadeur Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, au sujet des propositions avancées par l'Union en vue de mettre en place un groupe de travail régional, un centre d'opérations commun et un mécanisme de coordination commun. Ils comptaient être informés plus en détail de ces propositions par la Commission de l'Union africaine, à mesure que les plans idoines seraient élaborés, et ont invité le Secrétaire général à fournir un appui à la Commission de l'Union africaine pour l'établissement de ces plans. Les membres du Conseil se sont félicités par ailleurs de la décision de l'Union africaine de nommer un envoyé spécial pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, en souhaitant que l'intéressé soit rapidement désigné.

Les membres du Conseil ont indiqué qu'il incombait au premier chef aux États de la région de protéger les civils et qu'il fallait mettre en place des capacités à cet effet. Ils ont relevé le rôle important que les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent dans la région et souligné que toutes les parties faisant front pour éliminer la menace de l'Armée de résistance du Seigneur devaient coordonner leur action. Ils ont fait valoir que toute action menée contre l'Armée de résistance devait l'être dans le respect des dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés et prévoir des mesures pour protéger les civils. Ils ont invité tous les organismes des Nations Unies présents dans la zone d'opération de l'Armée de résistance du Seigneur à renforcer leurs échanges et leur coordination avec toutes les parties prenantes et d'intensifier leurs activités d'évaluation et l'exécution de programmes au niveau régional, s'agissant en particulier des secours humanitaires et de la protection des civils. Les membres du Conseil ont demandé que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, agissant en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, se concerte avec l'Union africaine et favorise la

coopération entre l'ONU et l'Union sur les questions relatives à la lutte contre la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur. Ils ont prié le Secrétaire général de leur communiquer de plus amples informations sur la stratégie adoptée au plan régional par l'Organisation pour faire front à l'Armée de résistance du Seigneur.

Les membres du Conseil ont rappelé que la Cour pénale internationale avait délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de quatre chefs de l'Armée de résistance du Seigneur, inculpés notamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dont les crimes de meurtre et de viol et l'enrôlement faisant suite à l'enlèvement de mineurs, et invité tous les États à coopérer avec les autorités ougandaises et la Cour pour exécuter ces mandats et traduire en justice les auteurs d'atrocités. Ils ont engagé les combattants à quitter les rangs de l'Armée de résistance du Seigneur et à se prévaloir des possibilités offertes pour favoriser leur réintégration. Les membres du Conseil ont souligné leur appui aux efforts qui continuaient d'être menés dans les pays concernés pour désarmer, démobiliser et réintégrer les anciens combattants afin qu'ils reprennent une vie normale. Ils ont rappelé la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité en juin 2006 (PRST/2006/28) et réaffirmé l'importance capitale de promouvoir la justice et la primauté du droit, et notamment le respect des droits de l'homme, en tant qu'éléments indispensables d'une paix durable.

Les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de les tenir informés de la situation concernant l'Armée de résistance du Seigneur, en lui soumettant notamment, en octobre 2011, un rapport sur la menace posée par l'Armée de résistance, les mesures prises à l'échelon régional pour faire face à cette menace et à ses répercussions, et les efforts déployés par l'ONU dans ce contexte.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel